

temps de réfléchir, de réformer ce qui est à réformer, de perfectionner ce qui dans l'administration du magasin est susceptible d'amélioration. Si ses affaires se développent, ce sera alors le moment pour lui de dresser ses plans pour augmenter la capacité de son magasin, le remodeler, lui donner d'autres dispositions; avec plus de facilités pour le service et plus de confort pour la clientèle.

Il est un vieil adage qui veut que "c'est en temps de paix qu'il faut se préparer à la guerre". C'est également pendant le calme des affaires que le marchand avisé prépare sa campagne prochaine. Pour cette préparation, rien ne sera utile comme de faire un retour sur le passé; on évitera ainsi la répétition des fautes anciennes et on se rappellera en même temps les causes des succès antérieurs.

Nous attirons l'attention des marchands sur la publicité qu'ils ne doivent pas négliger. Partout où existe la compétition, le commerçant doit faire face à la concurrence et, s'il veut le remporter sur son voisin, il est tenu de recourir à la publicité et de le faire d'une façon intelligente, c'est-à-dire profitable. Il profitera donc du calme des affaires pour préparer sa campagne de publicité.

Dans toute branche de commerce, il est des lignes qui ne rapportent pas le pain et le sel, tandis que d'autres sont très rémunératrices. Ce sont ces dernières qui doivent être plus particulièrement l'objet des soins du marchand. Il verra si à ces lignes, il n'en est pas d'autres tout aussi ou plus profitables à ajouter. Il devra également considérer si, dans les conditions où il se trouve, il ne peut pas éliminer de son magasin une ou plusieurs des lignes qui ne lui laissent aucun profit. Il faut en cela de la prudence, car si certains articles sont plutôt par eux-mêmes des sujets de pertes que de profits, ils peuvent indirectement, en attirant la clientèle, occasionner des ventes d'autres marchandises payantes.

Cette réflexion nous amène tout naturellement à déplorer que le commerce puisse, en certains cas, être obligé de vendre des marchandises sans profit, par conséquent à perte. C'est la concurrence, une concurrence maladroite, qui fait qu'actuellement les articles de vente journalière, les articles classiques sont sacrifiés par tous les marchands.

Il faudrait en finir avec ce système de gâche des prix et, pour en finir, une entente entre marchands d'une même branche de commerce est nécessaire. Cette entente ne peut se faire que si les marchands s'unissent et le lien naturel dans ce but, comme dans toute autre question qui peut intéresser les marchands, c'est l'Association à laquelle ils

appartiennent, s'ils font partie d'une Association.

S'ils n'ont pas encore donné leur adhésion à l'Association dont font partie leurs confrères, ils ont le temps, pendant le calme des affaires de réfléchir aux bienfaits de l'Association et ils se convaincront ainsi qu'il est de leur propre intérêt de s'unir à leurs confrères.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

Elections par acclamation et nominations

La Chambre de Commerce du district de Montréal a tenu une assemblée générale, mercredi, le 27 courant, à l'occasion de la mise en nomination des officiers et des membres du conseil pour le prochain terme. M. Damase Masson occupait le fauteuil présidentiel.

Étaient présents: MM. H. A. A. Brault, C. H. Catelli, A. V. Roy, D. Parizeau, S. Lachance, échevin J. D. Couture, Guill. Boivin, Euclide Mathieu, ex-échevin, J. de Siéyès, Jos. Fortier, l'hon. Desjardins, J. P. Mullarkey, J. B. A. Lanctôt, Chs. Chaput, U. Garand, I. Préfontaine, A. Chagnon, O. Héroux, O. Asselin, A. Côté, Rod. Brunet, C. X. Tranchemontagne, O. Lemire, J.-B. Lapointe, L. J. A. Surveiller, L. S. Robitaille, L. A. Picard, M. Lespérance, Geo. Gonthier, Mendoza Langlois, P. Joubert, Jos. Haynes, secrétaire et un grand nombre d'autres.

Tous les officiers du Conseil ont été élus par acclamation: M. H. A. A. Brault, négociant, président, C. H. Catelli, industriel, 1er vice-président, Ubalde Garand agent de change, 2e vice-président, L. J. A. Surveiller, marchand de fer, trésorier, Jos. Haynes, ingénieur civil, secrétaire.

Ont été élus membres du conseil à titre d'anciens présidents: J. Grenier, D. Parizeau, L. E. Morin, père, H. Laporte, Jos. Contant, A. Desjardins, L. E. Geoffrion, Damasé Masson; à titre d'anciens vice-présidents: J. X. Perrault, Guill. Boivin, Alph. Racine, l'hon. J. D. Rolland, et M. Trefflé Charpentier, comme président de la chambre syndicale de construction.

Voici maintenant les membres qui ont été mis en nomination pour faire partie du Conseil.

MM. A. V. Roy, Chs Chaput, Euclide Mathieu, ex-échevin J. P. Mullarkey, J. B. A. Lanctôt, J. de Siéyès, l'échevin J. D. Couture, J. R. Savignac, ex-échevin, Rodolphe Forget, Rod. Tourville, J. O. Labrecque, Geo. Gonthier, Jos. Fortier, Isaïe Préfontaine, A. P. O. Chagnon, A. Lachance, P. Caron, A. Larocque, A. T. Morin, L. H. Hébert, Louis Payette, Ludger Gravel, C. X. Tranchemontagne, Rod. Brunet, J. O. Gareau, A. E. Labelle, J.-B. Lapointe, Alex. Millette, J. O. Dupuis, Jos. Lambert, fils, Alex. Simard,

S. Robitaille, Em. Saint-Louis, Jos. Lamoureux, Gaspard Deserres, Arthur Gagnon et Alcide Chaussé.

M. Alexandre Prud'homme a refusé d'être mis en nomination.

Trente-huit candidats sont sur les rangs et vingt seulement devront être élus.

La votation sera close à cinq heures de l'après-midi, le 10 février, et le résultat sera annoncé aussitôt.

Sont nommés scrutateurs: MM. Arthur Tourville, Mendoza Langlois et Arthur Côté.

M. Brault a remercié chaleureusement les membres de la Chambre de Commerce pour l'honneur qu'ils lui ont fait de l'élire président de la chambre. Il estime que c'est pour lui un grand honneur. "Aurait-il à choisir entre un mandat de député aux Communes et celui qu'il vient d'accepter, il n'hésiterait pas longtemps avant de se prononcer."

Après ces paroles de remerciements de M. Brault, la séance a été levée.

LE REMORQUEUR

"ALPHONSE RACINE"

La Commission du Havre, dans sa réunion hebdomadaire du 27 courant, a décidé de baptiser le remorqueur qu'elle fait construire du nom d'un de ses membres "Alphonse Racine".

M. Racine est, en effet, un des membres les plus en vue de la commission du havre. C'est grâce à lui que le remorqueur qui portera son nom se construit à Sorel aux usines Pontbriand.

M. Racine dépense, à remplir ses fonctions à la Commission du Havre, beaucoup de temps, de travail et d'énergie et on peut être certain de le trouver auprès de ses collègues l'avocat de toutes les causes justes, le partisan des mesures équitables et un puissant promoteur du progrès.

Nous sommes heureux de féliciter M. Alphonse Racine de l'honneur bien mérité que viennent de lui faire ses collègues.

UNE ERREUR TYPOGRAPHIQUE

L'annonce de la Salada Tea Company qui a paru dans le dernier numéro de ce journal se lisait comme si le défi émanait du bureau de Montréal au lieu du Bureau Principal de Toronto: ce fait était dû à une distraction d'un de nos compositeurs. Quoiqu'il en soit, nous reproduisons l'annonce correcte dans ce numéro. Elle en dit long sur l'immense développement et la faveur populaire des thés Salada.

Les personnes répondant aux annonceurs voudront bien mentionner qu'ils ont vu leur annonce dans "LE PRIX COURANT".